



## Compte rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry IGONNET, Maire.

### Présents :

Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Daniel DUMONTET, Alain GUERIN, Patrick CAGNIN, Thierry MICHEL, Marie-Christine GRIFFON, Emilie LESCUT, Jérémy PETITJEAN, Fabienne DARGAUD, Ludovic MICHEL, Amélie DORIN, Philippe SARRY

Excusées : Brigitte SARRAZIN, Nathalie LAPALUS,

Animatrice de séance : Emilie LESCUT

Secrétaire de séance : Ludovic MICHEL

La Séance est ouverte à 20 h 30

### Ordre du jour

#### Commission Education et Solidarités Locales

- Compte-rendu
- Inauguration école maternelle 28 mars 2025
- Questions diverses

#### Commission CATE

- Compte-rendu
- Subventions aux associations
- Questions diverses

#### Commission technique

- Compte-rendu
- Questions diverses

#### Suivi des travaux et projets en cours

- Hôtel du Centre
- Ensemble 3 immeubles

#### Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux

- Photovoltaïque

Préfecture de S&L : nouveau cadre législatif et réglementaire pour le développement des installations photovoltaïques sur les terrains agricoles, naturels et forestiers : demande d'avis sur projet de document cadre, avant prise d'arrêté préfectoral

- Occupation du domaine public : sollicitation trottoirs place de l'Eglise

- Eau

EPAGE : informations sur la mise en défens des cours d'eau et la ripisylve

Fin du marché à bon de commande, lancement de la consultation

Avenant sur la compétence eau potable 16 avril 2024

- Locataires locaux commerciaux

- Réhabilitation local de foot

#### Questions budgétaires

- Préparation du Budget CA CG BP
- Questions diverses

#### Personnel communal

- point sur les mouvements en cours
- questions diverses

#### Questions et informations diverses

- France ruralité revitalisation : exonération TFPB et CFE
- Bulletins municipaux de communes de la CCSCMB

Après présentation, le compte rendu du 10 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

## Commission Éducation et Solidarités Locales

Pour la commission, Amélie DORIN :

- rappelle les **difficultés rencontrées dans le temps scolaire et périscolaire** avec certains enfants et parfois parents d'élèves. En complément du travail engagé par la commission, en lien avec le SEJ, Monsieur FLORIN inspecteur de l'éducation familiale du secteur Macon Sud viendra en visite à Matour le 17 mars pour rencontrer enseignants et élus.

- informe que l'Education nationale met en place un **programme de lutte contre le harcèlement scolaire (formation PHARe)** et forme progressivement ses enseignants à ce protocole. En collaboration avec la commune de Matour, Monsieur FLORIN et Madame BOINOT, conseillère pédagogique à l'Education nationale encouragent l'usage de ce protocole par tous les services périphériques. Ainsi, un temps de formation pour l'ensemble des personnels communaux intervenant au service du temps méridien, mais aussi intercommunaux du SEJ intervenant dans les accueils périscolaires débutera le mercredi 7 mai prochain. Un temps de réflexion et de concertation aura lieu le 12 mai entre tous les acteurs concernés, enseignants, agents référents des services et élus, afin de s'approprier et construire un protocole adapté au contexte local.

- rappelle **l'inauguration officielle de l'école maternelle** réhabilitée et agrandie par l'adjonction d'une salle dédiée à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et le préau le 28 mars à 17h, en présence de M le Préfet, des représentants de l'Education nationale, des différents financeurs, des parlementaires, des élus de l'intercommunalité, des enseignants et des personnels utilisateurs des locaux. Cette inauguration fait suite à la journée portes ouvertes du 14 juin à l'occasion de la réouverture de l'établissement.

- présente à l'assemblée le **Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)** qui propose aux collectivités adhérentes de s'inscrire dans un processus de labellisation en vue de bénéficier d'un soutien concret à l'ingénierie de territoire. Ce label, accordé pour 6 ans, après audit s'assurant de la satisfaction aux critères requis, vise à valoriser et pérenniser la dynamique mise en œuvre localement pour développer l'attractivité des territoires qui accompagnent le vieillissement des populations, au moyen de plans d'actions et de communication ainsi qu'en favorisant l'obtention de financements .

Le conseil municipal accueille favorablement cette opportunité et charge la commission de préciser les modalités d'adhésion pour pouvoir délibérer au prochain conseil municipal.

Brigitte Sarrazin est désignée référente pour ce dossier.

Elle bénéficiera de l'appui de Mickaël Kwann, chef de projet Petites Villes de Demain, mis à disposition des communes par la CCSCMB pour le montage du dossier et la préparation de l'audit.

Brigitte SARRAZIN :

- informe l'assemblée des nombreuses sollicitations qu'elle recueille suite à la fermeture successive des 2 bars restaurants de la commune, la population locale déplorant le manque de lieu de convivialité où se retrouver, plus particulièrement le jeudi matin, jour de marché et le dimanche matin. Elle indique que des bénévoles se portent volontaires pour ouvrir un **bar associatif provisoire** le temps que les travaux de réhabilitation de l'un s'effectuent et que la reprise des établissements s'organise.

Le conseil municipal salue cette initiative, l'encourage en proposant une rencontre dans les jours à venir en vue d'aider à la mise en œuvre et propose de mettre à disposition de l'association qui la portera une licence IV dont elle est propriétaire, si besoin.

- informe l'assemblée que de nouvelles réglementations pourraient s'imposer unilatéralement à la **MARPA** .

Le Conseil municipal, dans l'attente de bien comprendre les enjeux, s'engage sur un point : la commune de Matour soutiendra l'association en vue de conforter un statut et un agrément en phase avec les besoins des résidents.

## Commission CATE

Alain GUERIN et Emilie LESCUT rendent compte des travaux de la commission et informent :

- du **recrutement d'un nouvel agent**, à temps complet réparti à 50% entre le SAT et le service « ménage-temps méridien », en remplacement d'agents à temps non complet ayant quitté la collectivité.

- que la commune a participé avec succès au **concours 2024 des villes et villages fleuris** puisqu'elle a remporté

- le 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie des villes de 1 001 à 2 000 habitants,
- un prix spécial « abeilles » pour l'action en faveur de la biodiversité et de l'apiculture

Le conseil municipal salue ces brillantes récompenses et cette réussite pour une première participation. Il remercie chaleureusement Jean-Luc MARION et toute l'équipe technique encadrée par Hugues SAULNIER pour le travail accompli tout au long de l'année ayant permis d'aboutir à ce résultat.

- qu'un particulier a pour **projet la création d'une association pour la promotion des activités équestres**, l'arche de Zoé, dans le secteur de loisirs du Paluet et qu'il sollicite le soutien de la commune. La commission s'étant prononcée favorablement pour l'étude du projet, sa définition et la préparation d'une convention de mise à disposition de terrain et d'un bâtiment à construire qui pourrait également bénéficier à des randonneurs équestres. Le Conseil municipal donne son accord de principe.

### Subventions aux associations :

Annie VOUILLON présente à l'assemblée délibérante, les analyses et propositions de la CATE (Commission Accueil Tourisme et Environnement) faisant suite aux demandes de subventions présentées par les associations.

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe et en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

### **DELIBERE**

Le conseil municipal

- CONFIRME sa volonté de maintenir un soutien important au tissu associatif local, afin de favoriser un niveau d'activité élevé et une dynamique forte au plan local
- APPROUVE les attributions de subventions aux associations pour l'exercice 2024, pour un montant total de 20 860 €, défini comme suit :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant alloué</b>
<b>UCIA</b>	
Subvention annuelle	1 000 €
Subvention Noël	500 €
Matour info (4 X 1500 €)	6 000 €
Subvention marché des potiers	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>
<b>FOYER RURAL</b>	
Subvention annuelle	1 000 €
<b>CINE MATOUR</b>	
Subvention annuelle	1 000 €
<b>POMPIERS</b>	
Amicale	500 €

Clique		160 €
	Total	<b>660 €</b>
<b><u>LA SOURIS VERTE</u></b>		
Subvention annuelle		500 €
Kermesse juin (sur présentation de factures)		400 €
Illuminations 8 décembre (sur présentation de factures)		300 €
	Total	<b>1 200 €</b>
<b><u>CLUB AMITIES ET LOISIRS</u></b>		
Subvention annuelle		350 €
<b><u>LES AMIS DU MANOIR</u></b>		
Subvention annuelle		1 000 €
Participation au voyage		600 €
	Total	<b>1 600 €</b>
<b><u>MATOUR ' UN</u></b>		
Subvention annuelle		1 000 €
<b><u>CHASSE COMMUNALE</u></b>		
Subvention annuelle		500 €
<b><u>MATOUR TENNIS CLUB</u></b>		
Subvention annuelle		500 €
Animation exceptionnelle enfants		500 €
	Total	<b>1 000 €</b>
<b><u>Amicale des donneurs de sang</u></b>		
Subvention annuelle		500 €
<b><u>ECOLE DE MUSIQUE</u></b>		
Subvention annuelle		4 000 €
<b><u>MARPA</u></b>		
Subvention animation		1 000 €
<b><u>L'OUTIL EN MAIN</u></b>		
Subvention annuelle		200 €
<b><u>Collège St Cyr - option « découverte des métiers »</u></b>		
		750 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>23 760 €</b>

- APPROUVE les crédits suivants, alloués sur le budget communal :

	Montant alloué
<b><u>LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</u></b>	
*Fonctionnement 2€/habitants	2 352 €
*Recette N-1	601 €

	Total	<b>2 953 €</b>
<b><u>ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE</u></b>		
*Crédit de fonctionnement 70 € x 110 élèves		7 700 €
*Crédit d'investissement 20 € x 110 élèves		2 200 €
*RASED 1,50€ x 110 élèves		165 €
	Total	<b>10 065 €</b>
<b>TOTAL CREDITS</b>		<b>13 018 €</b>

- CHARGE le Maire et le comptable public, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

#### **Maison des Patrimoines – Travaux avant ouverture**

Alain GUERIN indique que

- des travaux de réaménagement de l'espace d'accueil et du poste de travail sont prévus. ;
- le message écrit en 1884 par Guillaume MANDELIER, par ailleurs membre fondateur de la société d'études en 1895, retrouvé lors de la démolition de la maison PEYPOUX, trouvera toute sa place au sein de la muséographie, accessible aux visiteurs ;
- la signalétique à l'extérieur de la Maison des Patrimoines et dans l'agglomération sera repensée pour une meilleure visibilité.

#### **Site de Loisirs du Paluet**

- **Parcours d'orientation** : Alain GUERIN informe l'assemblée que la commission a validé un devis de la société Géodézic, d'un montant de 1 595 € HT, pour un nouveau parcours englobant l'extension de la zone en fond de vallée.
- **Centre d'Accueil de Groupes** : sur proposition de la commission, un devis de la menuiserie VOUILLON, d'un montant de 8 282 € HT, est accepté pour des travaux de rénovation, en complément des travaux effectués en régie par l'équipe technique.

#### **Communication - Promotion :**

Alain GUERIN présente les actions auxquelles participe Baptiste NOLY, en partenariat avec les Offices de Tourisme de Matour et de Mâcon, afin de promouvoir l'offre touristique locale et les structures d'accueil communales.

#### **Sentiers de randonnée :**

La pose de la signalétique est pratiquement terminée, 4 à 5 panneaux supplémentaires viendront la compléter.

#### **Chantier Concordia :**

Le projet de restauration de lavoirs dans le cadre d'un chantier de jeunesse encadré par l'association Concordia, progresse. Il devrait se dérouler du 25 juillet au 8 août 2025.

### **Commission technique**

Patrick CAGNIN informe l'assemblée de l'activité de la commission et du service techniques :

- La préparation des extérieurs de la piscine est en cours,

- Un WC « siège » a été installé en remplacement d'un WC « à la turque » dans les toilettes publiques de la place de l'église ;
- La plantation des arbres est pratiquement achevée, la signalétique afférente, en cours de pose ;

#### **Urbanisme :**

- Le Maire informe l'assemblée du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Dijon, dans une affaire qui opposait la commune et M DEMANTKE. La commune est déboutée pour avoir retiré hors délai, et selon une procédure non adaptée, une autorisation tacite de non-opposition à une déclaration préalable du 14 mars 2022.
- Le Tribunal fait état, par ailleurs, d'une erreur d'appréciation, en ce qu'il considère qu'il n'y a pas de risque accidentogène, à la sécurité publique, à créer un nouvel accès sur la rue de Trécourt à cet endroit.
- Le Conseil municipal prend acte de ce jugement, qui a le mérite de dédouaner la commune de toute responsabilité en cas d'accident lié directement ou indirectement à la création de cet accès.

Cette expérience doit conduire à plus de rigueur et d'attention lors de l'instruction des dossiers tant au niveau des élus communaux que par le service instructeur de la DDT.

### **Suivi des travaux et projets en cours**

#### **Réhabilitation de 4 ensembles immobiliers - Hôtel du Centre**

- **Etat d'avancement :** les marchés de démolition et de désamiantage sont signés. Les travaux ont commencé pour se terminer fin mai.

Une concertation est en cours avec la DRI concernant l'implantation de la terrasse en bordure de RD.

- **Subventions :**

- **Dépôt d'un dossier de demande de subvention au FEDER pour la réhabilitation de quatre ensembles immobiliers – Tranche 1 : Réhabilitation de l'hôtel du centre avec création de meublés de tourisme**

Alain GUERIN rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de quatre ensembles immobiliers porté par la collectivité depuis 2022.

Il rappelle également que ce dossier est présenté en deux tranches de travaux :

**Tranche 1 : Réhabilitation de l'hôtel du Centre avec création de meublés de tourisme**

**Tranche 2 :** Réhabilitation de trois ensembles immobiliers « grande rue » (cellules commerciales en rez-de-chaussée)

#### **Présentation du projet :**

La commune de Matour dénombre une population en constante augmentation, environ 1200 habitants au dernier recensement contre moins de 1000 habitants avant 1990.

Les municipalités successives conduisent depuis bientôt 30 ans des opérations visant à réhabiliter des immeubles anciens, politique essentielle pour assurer et conforter le dynamisme de la commune en créant de nouveaux espaces.

**Le projet porté en tranche1 de réhabilitation de l'hôtel du Centre avec création de meublés de tourisme** consistera à conserver le maximum de bâti existant et à créer des locaux fonctionnels sur environ 550 m<sup>2</sup> (aujourd'hui seulement 135 m<sup>2</sup> sont utilisés ) en réhabilitant la salle de banquet afin de pouvoir accueillir à nouveau des groupes, autocaristes ... , transformant les chambres d'hôtel en meublés de tourisme, équipement qui manque cruellement sur la commune, indispensable au maintien du label station verte de vacances, agrandissant la terrasse du bar qui se limite aujourd'hui à l'occupation d'un trottoir exigu ainsi que la salle de restauration existante en déplaçant la cuisine au centre de l'établissement.

Tout l'ensemble de l'établissement sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

**L'objectif principal** de ce projet de rénovation est de revitaliser le centre-bourg, d'offrir un nouveau lieu de sociabilité, de créer un nouveau pôle de service et d'activité économique confortant la dynamique économique locale et ainsi de lutter contre la vacance commerciale tout en étoffant l'offre d'hébergement touristique de la commune.

Ce projet consolidera l'attractivité du centre-bourg en restaurant des immeubles au cœur du village, inoccupés en totalité ou pour partie, attirant ainsi de nouveaux habitants, une nouvelle clientèle, projet créateur d'emplois.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du FEDER rural en proposant la requalification d'un site emblématique au centre-bourg.

L'aide européenne du FEDER rural permettra de consolider le financement de l'opération et ainsi de porter au plus haut les ambitions de la commune en matière de réhabilitation respectueuse de l'environnement.

Avec la réhabilitation conjointe en tranche 2 d'un ensemble de 3 immeubles contigus situé de l'autre côté de la rue, c'est tout le centre-bourg qui connaîtra une profonde transformation.

Coût global prévisionnel HT du projet : **Tranche 1** : 1 910 583,32 € HT

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>DÉPENSES (HT)</b>				
Travaux			1 700 000.00 €	
Maîtrise d'œuvre			192 650.00 €	
Assistance à maîtrise d'ouvrage			11 028.00 €	
Bureau de contrôle technique			3 740.00 €	
Bureau coordination SPS			2 740.32 €	
Autres dépenses : Consuel – hand			425.00 €	
<b>COÛT TOTAL PROJET</b>			<b>1 910 583.32 €</b>	
Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL			609 285.00 €	31.89 %
FEDER Rural			919 265.00 €	48.11 %
Fonds de concours (à préciser)			€	%
Autres			€	%
<b>Sous-Total financements publics</b>			<b>1 528 550.00 €</b>	<b>80.00 %</b>
Fonds privés (à préciser)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			382 033.32 €	%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			€	%
<b>Sous-Total autofinancement</b>			<b>382 033.32 €</b>	<b>20.00 %</b>
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>			<b>1 910 583.32 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport d'Alain GUÉRIN,

### **DELIBERE**

Le Conseil municipal, sur proposition d'Alain GUÉRIN, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'ensemble du programme d'action ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** le FEDER rural à hauteur de 48.11 % soit pour un montant de 919 265.00 €
- **AUTORISE** le maire ou un adjoint à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.
  - **Dépôt d'un dossier de demande de subvention au FEDER pour la réhabilitation de quatre ensembles immobiliers – Tranche 2 : Réhabilitation de trois ensembles immobiliers « Grande rue » (cellules commerciales en rez-de-chaussée)**

Alain GUERIN rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de quatre ensembles immobiliers porté par la collectivité depuis 2022.

Il rappelle également que ce dossier est présenté en deux tranches de travaux :

**Tranche 1** : Réhabilitation de l'hôtel du Centre avec création de meublés de tourisme

**Tranche 2** : Réhabilitation de trois ensembles immobiliers « grande rue » (cellules commerciales en rez-de-chaussée)

**Présentation du projet** : il s'agit pour cette **deuxième tranche de travaux** d'entreprendre la réhabilitation de **3 cellules commerciales en rez-de-chaussée** de 3 ensembles immobiliers contigus au centre-bourg, du 2 au 8 « Grande rue » parcelles AB 136, 317 et 318.

Ces trois immeubles sont la propriété de la commune qui les a acquis sur les années 1998 à 2016, bâtiments en très mauvais état qui nécessitent une rénovation complète.

1998 : acquisition de l'immeuble AB 317

2012 : acquisition de l'immeuble AB 136

2016 : acquisition de l'immeuble AB 318

Il aura donc fallu 18 ans à la collectivité pour acquérir ces immeubles, ce qui représente une opportunité rare de réserve foncière pour tous types de projets, de par leur situation au cœur du village.

L'ensemble est dans un état de vétusté avancé et il n'est pas envisageable de rechercher de nouveaux locataires dans cette situation, locaux commerciaux non accessibles aux personnes à mobilité réduite, sans aucun confort.

La réalisation de travaux de réhabilitation sur les locaux acquis par la commune est donc essentielle pour assurer et conforter le dynamisme de la commune en créant de nouveaux espaces tout en privilégiant la réhabilitation des immeubles anciens du centre-bourg.

Le projet consiste à conserver le gros œuvre des bâtiments pour assurer une cohérence architecturale avec le bâti contigu et de créer en rez-de-chaussée 3 cellules commerciales entièrement réhabilitées, offrant au total environ 190 m<sup>2</sup> disponibles pour trois projets.

Aujourd'hui, ces bâtiments sont sans affectation, pour l'un depuis plus de 40 ans !

#### **Objectif de l'opération**

Le projet de rénovation de cet ensemble de trois immeubles s'inscrit pleinement dans les objectifs du FEDER Rural en proposant la requalification d'un site emblématique du centre-bourg.

Cette opération vise à créer un nouveau pôle de services et d'activités économiques, avec la **création de trois espaces commerciaux** qui amèneront des activités supplémentaires manquantes sur la commune, entraînant un flux de population et créant une synergie au cœur de la commune, à proximité immédiate de la place centrale du village.

La réhabilitation complète de cet ensemble, pensée dans une logique de sobriété énergétique, permettra

de lutter contre la vacance commerciale tout en dynamisant l'économie locale par la création d'emplois directs et le renforcement de l'attractivité touristique.

Le projet réutilise du bâti existant, dans une vision de conjugaison du développement économique, de la transition écologique, et de la préservation du patrimoine de la commune, qui fait l'identité du territoire.

Avec la réhabilitation conjointe en tranche 1 de l'hôtel du centre situé de l'autre côté de la rue, c'est tout le centre-bourg qui connaîtra une profonde transformation.

Coût global prévisionnel HT du projet : **Tranche 2** : 1 030 891,68 € HT

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>DÉPENSES (HT)</b>				
Travaux			928 000,00 €	
Maîtrise d'œuvre			85 730,00 €	
Assistance à maîtrise d'ouvrage			8 772,00 €	
Bureau de contrôle technique			3 060,00 €	
Bureau coordination SPS			2 209,68 €	
Autres dépenses (à préciser) Consuel – hand			425,00 €	
Diagnostics plomb et amiante			2 695,00 €	
<b>COÛT TOTAL PROJET</b>			<b>1 030 891,68€</b>	
Sources	Sollicitée Le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL				%
FEDER Rural			618 535,00 €	60,00 %
Conseil départemental	26/12/2024		70 000,00 €	6,79 %
Autres (CEE)			€	%
<b>Sous-Total financements publics</b>			<b>678 535,00 €</b>	<b>66,79 %</b>
Fonds privés (à préciser)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			342 356,68 €	33,21 %
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			€	%
<b>Sous-Total autofinancement</b>			<b>342 356,68 €</b>	<b>33,21 %</b>
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>			<b>1 030 891,68 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport d'Alain GUÉRIN,

**DELIBERE**

Le Conseil municipal, sur proposition d'Alain GUÉRIN, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'ensemble du plan d'action ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** le FEDER rural à hauteur de 60 % soit pour un montant de 618 535,00 €

- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

### **Photovoltaïque**

L'assemblée est informée d'un courrier reçu de la Préfecture de S&L qui indique qu'en 2023 et 2024, un nouveau cadre législatif et réglementaire a été créé pour le développement des installations photovoltaïques sur les terrains agricoles, naturels et forestiers.

D'une part le législateur a défini la notion d'installation agrivoltaïque, les conditions d'implantation des installations, les critères à démontrer par les porteurs de projets, et d'autre part pour le photovoltaïque au sol, hors agrivoltaïsme, le législateur dispose qu'un document cadre est élaboré par la Chambre d'agriculture permettant d'identifier les terrains non valorisables pour l'activité agricole.

La Chambre d'agriculture a donc réalisé un projet de document cadre, sur lequel la Préfecture demande aux communes de donner un avis avant prise d'un arrêté préfectoral permettant son application.

Après étude du document, il ressort qu'aucune parcelle du territoire communal n'est concernée, du fait du morcellement des terrains.

### **Occupation du domaine public**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de M Kévin TAVIGNOT, d'installer une véranda sur le trottoir de la place de l'église au droit de la pizzeria, afin d'agrandir l'espace de restauration.

S'agissant un espace appartenant au domaine public, nécessaire à la circulation en sécurité des piétons, le Conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.

Il est relevé, dans le même temps, que la terrasse qui bénéficie d'une autorisation précaire d'occupation du domaine public, ne respecte pas toujours la largeur du passage, d'1m40, à consentir aux piétons et demande à M le Maire de le faire rétablir.

### **Eau – EPAGE – Mise en défens des cours d'eau :**

Le Maire présente un document d'information de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, organisme exerçant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis 2021, sur un territoire de plus de 500 km de cours d'eau, regroupant 136 communes sur 6 communautés de communes de Saône et Loire et du Rhône.

L'EPAGE est composé d'un comité syndical, constitué des différents délégués des communautés de communes.

Ses missions comportent notamment l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines (ripisylves).

L'EPAGE accompagne les exploitants/propriétaires de surfaces agricoles en bordure de cours d'eau qui souhaitent effectuer une mise en défens de leurs parcelles, améliorer la qualité des cours d'eau et la qualité de l'eau d'abreuvement du bétail.

Le financement des installations est 100% financé par l'EPAGE.

Pour tout renseignement, conseils sur l'entretien des cours d'eau et de la ripisylve, contacter l'EPAGE : 07 88 74 50 73 ou [epagegrosne@gmail.com](mailto:epagegrosne@gmail.com)

### **Locataires locaux commerciaux :**

Alain GUERIN informe l'assemblée de l'arrivée de nouvelles commerçantes et artisanes sur la commune :

Mmes Sylvia CORPET et Natacha ANADON, relieuses professionnelles, qui s'installeront au mois de juillet, dans le local loué à Mme PARISOT, dans l'attente de la livraison des locaux à rénover au 4 Grande rue.

#### **Réhabilitation local de foot :**

Patrick CAGNIN expose la demande de l'association « Football Club Dompierre-Matour » de pouvoir rénover le local existant dont elle bénéficie, sur un terrain au lieudit Le Paluet, mis à disposition de la commune, qui est vétuste et ne respecte pas les obligations en vigueur (vestiaires-arbitres, accessibilité...) et de créer un bâtiment indépendant, à proximité, de type « club-house ».

Il explique que cette demande est également justifiée par le fait que les installations dont elle bénéficie par ailleurs sur la commune de Dompierre les Ormes vont être démolis dans le cadre du projet de création d'un gymnase communautaire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'apporter son soutien à l'association dans la mesure où celle-ci mène des actions positives pour la vie communale : la pratique sportive à destination des jeunes, mixité sociale et encadrement et charge Patrick CAGNIN et Alain GUERIN de préparer un projet de convention pour délibération lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

#### **Autoconsommation collective :**

Patrick CAGNIN présente à l'assemblée les premiers résultats chiffrés de l'autoconsommation collective, suite à la mise en service des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux qui font état d'un gain sur la facture d'énergie d'environ 6 000 € à ce jour. Le gain devrait rester significatif en 2025, de l'ordre de 4 000 €, en tenant compte de la baisse du tarif de fourniture d'électricité par les opérateurs d'environ 30%.

#### **Adoption de la participation de la commune à l'appel à investissement privé du SYDESL pour les bornes IRVE**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37 alinéa 5, permettant la mise en place par « autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité mentionnées à l'article L. 2224-31 d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables »,

Vu l'article 1.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques définissant l'Appel à Initiative Privé (AIP),

Vu la délibération n° CS24-033 du 10 juin 2024 relative à la stratégie de déploiement de bornes IRVE en Saône et Loire par le SYDESL, et au vote du Schéma Directeur des Installations de Recharge pour Véhicules Électriques,

Considérant les besoins croissants en matière de mobilité électrique et de progrès technologique, le SYDESL a élaboré pour les années à venir un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) déposé en préfecture le 20 juin 2024 et validé par Monsieur le Préfet le 15 juillet 2024. Ce schéma fait part d'une vision prospective possible des besoins du territoire basée sur un panel d'hypothèses déterminées lors de sa réalisation et recommande de possibles actions à mettre en œuvre,

Considérant que l'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue une opportunité « verte » incontournable pour notre Pays,

Considérant que les besoins en matière d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques seront croissants dans les prochaines années pour répondre aux défis des évolutions de la mobilité,

Considérant que le SYDESL a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma départemental sus visé,

Considérant que le SYDESL souhaite engager un appel à initiative privée pour le déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du département,

Vu les recommandations du SDIRVE, et afin de compléter l'action publique en renforçant l'efficacité et la portée du réseau de bornes de recharge sur le département, le SYDESL envisage de solliciter des investissements privés à travers un Appel à Initiatives Privées (AIP) visant à identifier un opérateur capable de financer, construire, exploiter et commercialiser ces nouvelles bornes de recharge Électrique.

L'ambition du Schéma Directeur et de l'AIP est de constituer un cadre commun d'intervention au bénéfice du territoire et de ses habitants,

Considérant que la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier puisse être impactée par un déploiement d'infrastructure porté par l'opérateur privé, aucune contribution financière sera demandée à la commune, dans le cadre de l'AIP, tant sur l'investissement que sur le fonctionnement,

Considérant que pour inscrire la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge de l'AIP porté par le SYDESL, il convient de confirmer l'engagement de la collectivité sur sa participation à ce dispositif d'installation d'infrastructure de recharge,

Considérant que le ou les infrastructure(s) de recharge doit/doivent être installée(s) sur le domaine public ou privé communal, il y a lieu d'établir, entre l'opérateur, le SYDESL et la Communauté de communes une convention d'occupation du domaine public ou privé, qui définit le nombre, la typologie et l'emplacement des infrastructures à installer.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les travaux d'installation d'infrastructure(s) de recharge, sur le territoire de la commune de Matour dans le cadre de l'appel à initiative privé lancé par le SYDESL ;
- **Autorise** le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du projet et notamment la convention d'occupation du domaine public et / ou privé

## Personnel communal

Le Conseil municipal est informé

- que les postes ouverts au recrutement à mi-temps au sein des équipes « tourisme » et « ménage-temps méridien » ont été pourvus le 10 mars, par une seule personne ayant postulé sur les 2 offres. L'agent bénéficie ainsi d'un emploi à temps complet qui nécessitera toutefois beaucoup de polyvalence, de capacités d'organisation et d'adaptabilité de sa part.
- que la remplaçante de la secrétaire générale sera en tuilage sur le poste à partir du 18 mars.
- qu'un agent à temps très partiel au temps méridien à mis fin à son contrat pour un CDI à temps complet pour reprendre une activité professionnelle dans son cœur de métier.
- du renouvellement de deux contrats CUI-PEC pour 6 mois, à temps complet, au service technique.
- que l'effectif des saisonniers 2025 est au complet, la grande majorité de l'équipe de surveillance piscine et des agents de billetterie/entretien 2024, s'est réengagée pour la saison.

## Demande de subventions

Le Conseil municipal, déjà fortement engagé dans le soutien des associations communales, décide de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'association Amitiés et loisirs de l'EHPAD Corsin de Tramayes,

## Questions et informations diverses

- **CinéMatour** :

Alain GUERIN et Thierry MICHEL effectuent un compte rendu de l'assemblée générale de l'association en date du 13 février dernier.

Le Conseil municipal félicite les coprésidents et l'équipe des bénévoles pour leur dynamisme et la qualité de leurs actions qui se traduisent par une fréquentation record en 2024 (+20% par rapport à 2023), avec 7 700 entrées payantes, 267 séances dont certaines spécifiques pour les écoles et en direction d'autres publics.

Le nombre des procédés de vente des tickets a été allégé pour faciliter le travail en caisse et parce qu'ils ne répondaient pas toujours, à l'usage, à un besoin avéré.

Le passage à la fibre, sur un accès qui est désormais propre à l'activité, a résolu les difficultés techniques rencontrées antérieurement.

La caisse enregistreuse a été remplacée ; la maintenance du matériel a été confiée à un nouveau prestataire, Ciné Digital ; des ordinateurs sont été commandés pour faciliter la maîtrise de la cabine à distance et le montage des playlists

Le remplacement des fauteuils est envisagé, des devis sont attendus en ce sens. Cette opération sera financée en partie par une subvention du CNC.

Des points restent à traiter en concertation, l'articulation et la communication avec les autres utilisateurs de la salle ainsi que des aspects techniques : la climatisation de la salle et de la cabine

L'association recherche toujours des bénévoles, cinéphiles, n'hésitez pas à les rejoindre !

**- Inauguration, rappel :**

des travaux de rénovation et d'extension de l'école maternelle et l'accueil périscolaire le 28/03/205 à 17 h 00

**Dates prochaines à retenir**

Commission Technique	Mardi 11 mars	19 h 00
Réunion Maire Adjointes SG	annulée	
Réunion préparation budgétaire n°1	Vendredi 21 mars	14 h 00
Réunion préparation budgétaire n°2	Lundi 24 mars 2025	08 h 30
Réunion Conseil municipal à huis clos, débat budgétaire	Lundi 31 mars	20 h 30
Commission ESL	Lundi 31mars	19 h 00
Commission CAT	Pas en avril, Lundi 05 mai	20 h 30
Conseil municipal – vote des CA et budgets	Lundi 07 avril	20h30

Séance levée à 0 h 00

Signature du Maire



Signature du secrétaire de séance

PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 07 avril 2025 à 20h30 salle du Conseil Municipal